

1. Introduction

L'article 15 al .1 du Règlement de l'Assemblée constitutive de l'agglomération fribourgeoise indique que la Commission financière est chargée d'examiner toutes les incidences financières émises par les Commissions. La Commission financière rappelle que certaines des questions qu'elle a soulevées sont encore sans réponse à ce jour. Ce rapport préliminaire tentera de fournir des indications d'ordre économique et financier. Certains principes ont conduit à l'élaboration de ce rapport. Nous vous en mentionnons les plus importants :

- Selon la LAgg, trois ressources financières essentielles sont prévues (art. 21 LAgg) :
 - ✓ Les participations des communes, permettant de financer la part non marchande des biens collectifs pour chaque tâche exclusive de l'agglomération ; les statuts peuvent tenir compte de clés de répartition différentes entre les communes. Cette possibilité permet d'envisager un principe de péréquation.
 - ✓ Les émoluments, taxes et charges de préférence qui servent à couvrir la part marchande des biens collectifs locaux (BCL)
 - ✓ Des paiements au prix coûtant pour les services offerts aux communes. Cette disposition concerne les communes hors périmètre de l'agglomération.
- Les économies d'échelles, résultant de la collaboration entre les communes membres du périmètre de l'agglomération, s'avèrent difficile à déterminer, car les fonctions de production des activités attribuées à l'agglomération ne sont pas clairement définies. De même, certaines prestations proposées dans le cadre de l'agglomération sont nouvelles ou n'étaient pas offertes par certaines collectivités.
- La LAgg n'a pas donné la possibilité à l'agglomération de prélever des impôts (art. 15 al. 2 LAgg). La Commission financière a prévu un scénario comprenant la détermination d'un coefficient de capacité financière basé uniquement sur le critère « ressources » de chaque commune, ainsi que deux autres indices de capacité financière tenant compte des critères « ressources » et « besoins », propre aux communes membres du périmètre de l'agglomération. La détermination de ces indices vous sera expliquée ultérieurement dans ce rapport.
- Pour toutes les tâches exclusives attribuées à l'agglomération, la Commission financière vous propose la répartition du financement des activités selon les scénarios suivants :
 - ✓ Scénario 1 : au prix coûtant, selon la population légale arrêtée au 31.12.2002.
 - ✓ Scénario 2 : 50% selon la population légale arrêtée au 31.12.2002, 50% selon l'indice de capacité financière @gglo.fr déterminé sur les bases cantonales, soit 2/3 en fonction des ressources et 1/3 en fonction des besoins.
 - ✓ Scénario 3 : 50% selon la population légale arrêtée au 31.12.2002, 50% selon l'indice de capacité financière @gglo.fr déterminé pour ½ selon le critère des ressources et pour l'autre ½ selon le critère des besoins.
 - ✓ Scénario 4 : selon la population légale arrêtée au 31.12.2002 multipliée par l'indice de capacité financière @gglo.fr, en tenant compte à 2/3 du critère des ressources et 1/3 du critère des besoins.
 - ✓ Scénario 5 : selon la population légale arrêtée au 31.12.2002 multipliée par l'indice de capacité financière @gglo.fr, en tenant compte à 1/2 du critère des ressources et 1/2 du critère des besoins.
 - ✓ Scénario 6 : selon une participation déterminée en fonction d'un coefficient « ressources » déterminé par le rapport entre le rendement moyen de l'impôt communal et le rendement moyen de l'impôt de l'agglomération. Cette participation doit couvrir l'ensemble des charges induites à l'accomplissement des tâches de l'agglomération de Fribourg.

Pour chaque tâche retenue par la Commission des domaines d'activité, la Commission financière vous proposera son choix de scénarios.

2. Informations et données de base

Pour effectuer ces différents scénarios, la CF a déterminé certains paramètres et réuni certaines informations de base. Nous en proposons une description.

2.1 Budget de fonctionnement

Afin d'évaluer les incidences financières de l'attribution de tâches exclusives à l'agglomération, la CF a décidé d'établir un document compréhensible de tout le monde : un compte de fonctionnement prévisionnel. **Pour l'heure, elle n'a pas trouvé adéquat de traiter la problématique des investissements, trop de questions restant en suspens.** Nous vous informons de quelques éléments complémentaires dont nous avons tenu compte pour rédiger ce rapport financier.

- Faute d'informations relatives à la structure et à l'organisation de la future agglomération, la CF a décidé d'intégrer les coûts salariaux des personnes actives en 2005 dans le domaine de la CUTAF, de la promotion économique, de la promotion touristique, de la culture et des sports. La CF estime nécessaire **de se déterminer sur l'organisation de l'agglomération** en matière de ressources humaines et de calculer l'équivalent-emploi nécessaire au bon fonctionnement de l'institution. La CF est d'avis que des effets de synergie peuvent être trouvés dans le domaine des ressources humaines.
- Pour le domaine de la culture, la CF a retenu deux principes :
 - nous ne prendrons en compte que les coûts liés à l'exploitation des infrastructures culturelles et les charges liées à la promotion culturelle.
 - pour les coûts liés aux infrastructures culturelles, nous vous proposerons deux variantes : la première ne comprenant pas les charges liées à l'infrastructure culturelle de la ville de Fribourg, la deuxième intégrant ces montants calculés sur la base des informations connues à ce jour.
- D'éventuelles subventions fédérales ou cantonales n'ont pas été intégrées dans nos calculs.

Pour les différents calculs, nous nous sommes basés sur les éléments prévisionnels globaux suivants :

Comptes de fonctionnement : Etude no 1

Budget de fonctionnement	Sans infrast. Culturelle Fribourg		Avec infrast. Culturelle Fribourg	
	Charges	Produits	Charges	Produits
0. Administration générale	620'000	620'000	620'000	620'000
Législatif et exécutif	70'000		70'000	
Rémunération du personnel	300'000		300'000	
Frais généraux d'administration	250'000		250'000	
Transfert financier des communes		620'000		620'000
3. Culture, loisirs et sports	3'252'325	3'252'325	4'072'325	4'072'325
Culture	3'185'325		4'005'325	
Sports	67'000		67'000	
Transfert financier des communes		3'185'325		4'005'325
6. Transports	8'500'100	8'500'100	8'500'100	8'500'100
Trafic d'agglomération	8'500'100		8'500'100	
Transfert financier des communes aggro		8'279'200		8'279'200
Transfert communes hors périmètre		220'900		220'900
7. Environnement et aménagement	100'000	100'000	100'000	100'000
Protection de l'environnement (air, bruit)				
Aménagement du territoire	100'000		100'000	
Transfert financier des communes		100'000		100'000
8. Economie	916'000	916'000	916'000	916'000
Promotion touristique	566'000		566'000	
Promotion économique	350'000		350'000	
Transfert financier des communes		916'000		916'000
Total	13'388'425	13'388'425	14'208'425	14'208'425

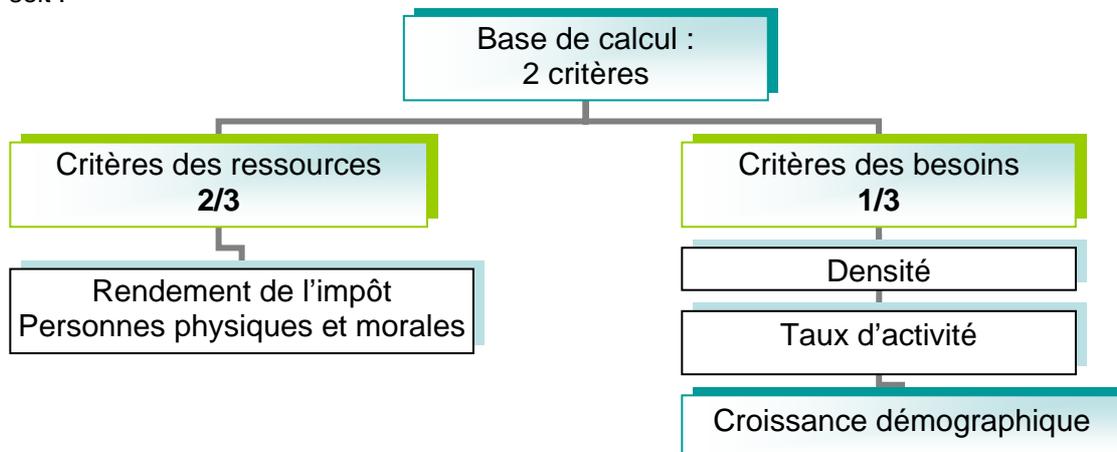
2.2 Population légale et résidente

Nous avons arrêté la population légale de référence à l'année 2002, en raison de certaines données statistiques, dont les références chiffrées n'excèdent pas cette époque (rendement de l'impôt cantonal pour les personnes physiques et morales). Pour l'établissement de l'indice de capacité financière, la population légale de l'an 2000 et la population résidente 2002 sont nécessaires. **Si cette solution est retenue, la CF préconise un calcul de l'indice de capacité financière @glo.fr sur une période de 5 ans, avec adaptation au 31.12 de chaque année. Pour la période transitoire, l'indice peut se calculer sur les valeurs moyennes des trois dernières années connues.**

	Population légale 2000 PL(T0-2)	Population légale 2002 PL(T0)	Population résidente 2002 PR(T0)
Belfaux	2212	2215	2243
Corminboeuf	1638	1688	1673
Fribourg	31531	32412	36348
Givisiez	1892	2118	2264
Granges-Paccot	1981	2076	2152
Grolley	1523	1535	1526
Marly	6734	6861	7101
Villars-sur-Glâne	8958	9123	9547
Düdingen	6702	6831	6791
Tafers	2499	2514	2637
TOTAL	65670	67373	72282

2.3 Indice de capacité financière no 1

Pour déterminer cet indice, nous avons appliqué les mêmes paramètres que ceux utilisés par le Canton, soit :



L'indicateur des ressources financières des communes indique le potentiel fiscal relatif de chaque commune, soit le rendement par habitant de l'impôt cantonal sur le revenu et la fortune des personnes physiques et l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales. Ce critère de ressources financières pèse sur la détermination de l'indice final à raison de 2/3.

Calcul de l'indicateur de ressources financières :

Formule :
$$\frac{\text{rendement de l'impôt cantonal par commune/population légale}}{\text{rendement de l'impôt cantonal de l'agglomération / population légale de l'agglomération}}$$

Ex. : Commune de Belfaux (5'618'981/2'215) 2536.79
 (228'843'553/67'373) = 3396.67 = 74.68%

	Population Légale 2002	Rendement impôt moyenne 2000-2002	rendement moyen par habitant	Indice financier Agglo no 1
Belfaux	2215	5'618'981	2536.79	74.68%
Corminboeuf	1688	5'616'081	3327.06	97.95%
Fribourg	32412	106'010'806	3270.73	96.29%
Givisiez	2118	8'510'496	4018.18	118.30%
Granges-Paccot	2076	10'706'296	5157.18	151.83%
Grolley	1535	3'150'404	2052.38	60.42%
Marly	6861	20'473'133	2983.99	87.85%
Villars-sur-Glâne	9123	43'907'004	4812.78	141.69%
Düdingen	6831	18'383'951	2691.25	79.23%
Tafers	2514	6'466'400	2572.16	75.73%
TOTAL	67373	228'843'553	3396.67	100.00%

sources : service statistique du canton de Fribourg / Service cantonal des contributions

Cet indice de capacité financière est pondéré à raison de 1/3 par l'indice des besoins, lequel dépend de trois facteurs :

- La densité de la population : généralement, on peut admettre que plus la population est dense, plus le coût par unité de production de la tâche publique sera bas. L'intégration de ce critère permet de réduire l'indice de capacité en favorisant les collectivités à faible densité.
- Le taux d'activité : il établit un rapport entre le nombre de places de travail existant dans une commune et sa population légale. Ce rapport est pris en compte à l'inverse, ce qui a pour objectif de favoriser les communes qui ont une vie économique plus intense.
- La croissance démographique : cet indicateur permet de tenir compte des nouveaux besoins en matière financière pour une commune qui connaît un accroissement de la population relativement élevé.

Calcul de l'indice des besoins

		Agglo.fr	Belfaux	explications
Population légale	PL(TO)	67373	2215	
Population légale	PL(TO-2 ans)	65670	2212	
Population résidente	PR(TO)	72282	2243	
Personnes occupées à plein temps	PO	30284	355	
Surface en km2	SU	86.45	6.43	
Densité de la population	B	836.11	348.83	B=PRT0/SU B=2243/6.43
racine cubique		9.42	7.04	
Indice y relatif	C		74.72	C=(7.04*100)/9.42
Taux d'activité	E	44.95	16.03	E=(PO*100)/PLT0 E =355*100/2215
racine cubique		3.56	2.52	
Indice y relatif	F		141.02	F = 3.56*100/2.52
Taux de croissance population	H	2.59	0.14	H=((PLT0-PLT0-2)/(PLT0-2))*100
Indice y relatif	J		101.23	J =100-(indice Hcommunal-indice Hagglo/2)= J =100-(0.14-2.59/2)

* avis au lecteur : pour les calculs, les données ne sont pas arrondies, ce qui induit certains écarts.

Calcul de l'indice de capacité financière :

	Indice financier	Indice densité population	Indice taux d'activité	Indice croissance de la population	Indice des besoins	Indice de capacité financière
Belfaux	74.68%	74.72%	141.02	101.23	(74.72+141.02+101.23)/3= 105.6566	(74.68*2)+(105.66)/3= 85.01

2.4 Indice de capacité financière no 2

Pour déterminer cet indice nous avons appliqué les mêmes paramètres que ceux utilisés par le Canton, mais à raison de 50% selon le critère des ressources et 50 % selon le critère des besoins. Nous vous donnons en annexe les données de base et les calculs qui ont permis la détermination de cet indice.

Les raisons du calcul de cet indice sont de 2 ordres :

- La CF désirait connaître l'impact financier de cette nouvelle répartition
- La CF désirait donner le même poids aux deux critères de détermination

2.5 Méthodologie

La Commission financière vous proposera deux solutions de calculs financiers : la première avec une présentation du calcul de l'indice de capacité financière ne tenant pas compte de l'impôt à la source. Une deuxième version incluant cette recette fiscale, mais provenant d'une source différente que celle utilisée pour l'impôt sur les personnes physiques et morales. **La CF est d'avis que l'impôt à la source doit être intégré à la détermination de l'indice de capacité financière de chaque commune.**

2.6 Données de base

Tableau no 1 : Impôts sur les personnes physiques et morales (statistiques fournies par le Service cantonal des contributions, sans l'impôt à la source)

	pp	pm	2000	pp	pm	2001	pp	pm	2002	rdt moyen
Belfaux	4'657'101	272'717	4'929'818	5'377'775	234'769	5'612'544	5'387'462	644'072	6'031'534	5'524'632
Corminboeuf	4'289'857	290'738	4'580'595	5'579'095	366'388	5'945'483	5'673'063	510'946	6'184'008	5'570'029
Fribourg	79'320'915	17'360'164	96'681'079	87'770'986	16'494'164	104'265'150	88'800'835	16'522'261	105'323'096	102'089'775
Givisiez	5'125'799	2'613'811	7'739'610	6'479'690	2'011'322	8'491'011	6'619'811	2'237'024	8'856'835	8'362'486
Granges-Paccot	4'520'851	3'179'723	7'700'574	5'392'934	3'010'622	8'403'556	5'761'977	2'738'183	8'500'160	8'201'430
Grolley	2'530'273	89'023	2'619'296	3'191'448	90'020	3'281'467	3'349'043	112'025	3'461'068	3'120'610
Marly	17'343'382	895'536	18'238'918	19'624'549	797'552	20'422'100	20'038'885	1'344'688	21'383'573	20'014'864
Villars-sur-Glâne	23'306'120	18'285'444	41'591'564	27'239'303	17'366'282	44'605'585	28'221'785	14'835'548	43'057'332	43'084'827
Düdingen	14'745'919	1'720'335	16'466'254	17'305'423	1'213'643	18'519'066	17'914'027	1'762'962	19'676'989	18'220'770
Tafers	5'529'784	125'518	5'655'302	6'517'138	115'195	6'632'333	6'561'905	93'503	6'655'408	6'314'348
TOTAL	161'370'001	44'833'009	206'203'010	184'478'339	41'699'956	226'178'295	188'328'791	40'801'213	229'130'004	220'503'770

pp : impôt sur la fortune et le revenu des personnes physiques / pm : impôt sur le capital et le bénéfice des personnes morales

rdt moyen : moyenne du rendement de l'impôt 2000-2002

Tableau no 2 : Impôts sur les personnes physiques et morales (statistiques fournies par le Service cantonal des contributions, avec l'impôt à la source selon les données effectives fournies par les communes)

	pp	pm	Impôt source	2000	pp	pm	Impôt source	2001	pp	pm	Impôt source	2002	Rdt moyen
Belfaux	4'657'101	272'717	80'632	5'010'450	5'377'775	234'769	101'681	5'714'225	5'387'462	644'072	100'735	6'132'269	5'618'981
Corminboeuf	4'289'857	290'738	56'571	4'637'166	5'579'095	366'388	44'768	5'990'251	5'673'063	510'946	36'817	6'220'825	5'616'081
Fribourg	79'320'915	17'360'164	3'177'251	99'858'330	87'770'986	16'494'164	4'104'603	108'369'753	88'800'835	16'522'261	4'481'239	109'804'335	106'010'806
Givisiez	5'125'799	2'613'811	159'400	7'899'011	6'479'690	2'011'322	153'403	8'644'414	6'619'811	2'237'024	131'229	8'988'064	8'510'496
Granges-Paccot	4'520'851	3'179'723	289'567	7'990'141	5'392'934	3'010'622	6'937'166	15'340'722	5'761'977	2'738'183	287'865	8'788'025	10'706'296
Grolley	2'530'273	89'023	20'797	2'640'092	3'191'448	90'020	44'209	3'325'676	3'349'043	112'025	24'374	3'485'442	3'150'404
Marly	17'343'382	895'536	474'289	18'713'206	19'624'549	797'552	493'197	20'915'297	20'038'885	1'344'688	407'323	21'790'896	20'473'133
Villars-sur-Glâne	23'306'120	18'285'444	716'503	42'308'068	27'239'303	17'366'282	846'129	45'451'714	28'221'785	14'835'548	903'899	43'961'231	43'907'004
Düdingen	14'745'919	1'720'335	152'473	16'618'727	17'305'423	1'213'643	170'539	18'689'605	17'914'027	1'762'962	166'532	19'843'521	18'383'951
Tafers	5'529'784	125'518	120'051	5'775'353	6'517'138	115'195	131'376	6'763'709	6'561'905	93'503	204'731	6'860'139	6'466'400
TOTAL	161'370'001	44'833'009	5'247'534	211'450'544	184'478'339	41'699'956	13'027'071	239'205'366	188'328'791	40'801'213	6'744'744	235'874'748	228'843'553

pp : impôt sur la fortune et le revenu des personnes physiques / pm : impôt sur le capital et le bénéfice des personnes morales

rdt moyen : moyenne du rendement de l'impôt 2000-2002

2.7 Calcul de l'indice de capacité financière / sans l'impôt à la source

		Agglo.fr	Belfaux	Corminboeuf	Fribourg	Givisiez	Granges-P.	Grolley	Marly	Villars/Gl.	Duedingen	Tafers
Population légale	PL(TO)	67373	2215	1688	32412	2118	2076	1535	6861	9123	6831	2514
Population légale	PL(TO-2 ans)	65670	2212	1638	31531	1892	1981	1523	6734	8958	6702	2499
Population résidente	PR(TO)	72282	2243	1673	36348	2264	2152	1526	7101	9547	6791	2637
Personnes occupées à plein temps	PO	30284	355	315	15576	2606	1491	285	1642	4822	2298	894
Surface en km2	SU	86.45	6.43	5.61	9.32	3.45	3.98	5.32	7.68	5.47	30.82	8.37
Densité de la population	B	836.11	348.83	298.22	3900.00	656.23	540.70	286.84	924.61	1745.34	220.34	315.05
racine cubique		9.42	7.04	6.68	15.74	8.69	8.15	6.59	9.74	12.04	6.04	6.80
Indice y relatif	C		74.72	70.92	167.08	92.24	86.48	70.00	103.41	127.80	64.11	72.23
Taux d'activité	E	44.95	16.03	18.66	48.06	123.04	71.82	18.57	23.93	52.86	33.64	35.56
racine cubique		3.56	2.52	2.65	3.64	4.97	4.16	2.65	2.88	3.75	3.23	3.29
Indice y relatif	F		141.02	134.05	97.80	71.49	85.54	134.28	123.38	94.74	110.14	108.12
Taux de croissance population	H	2.59	0.14	3.05	2.79	11.95	4.80	0.79	1.89	1.84	1.92	0.60
Indice y relatif	J		101.23	99.77	99.90	95.32	98.90	100.90	100.35	100.38	100.33	101.00
Rendement impôt cantonal M3	RP+RM/hab		2'494	3'300	3'150	3'948	3'951	2'033	2'917	4'723	2'667	2'512
Rendement impôt @gglo.fr M3	RP+RM/hab M		3'273	3'273	3'273	3'273	3'273	3'273	3'273	3'273	3'273	3'273
Indice y relatif	N		76.21	100.82	96.24	120.64	120.71	62.12	89.13	144.30	81.50	76.74
indice des besoins(C+F+J)/3			105.66	101.58	121.59	86.35	90.30	101.73	109.05	107.64	91.53	93.78
Indice no 1 (2/3 ress. ; 1/3 bes.)	O		86.02	101.07	104.69	109.21	110.57	75.32	95.77	132.08	84.84	82.42
Indice no 2 (50% / 50%)	P50		90.93	101.20	108.92	103.49	105.51	81.92	99.09	125.97	86.51	85.26

2.8 Calcul de l'indice de capacité financière / avec l'impôt à la source

		Agglo.fr	Belfaux	Corminboeuf	Fribourg	Givisiez	Granges-P.	Grolley	Marly	Villars/Gl.	Duedingen	Tafers
Population légale	PL(TO)	67373	2215	1688	32412	2118	2076	1535	6861	9123	6831	2514
Population légale	PL(TO-2 ans)	65670	2212	1638	31531	1892	1981	1523	6734	8958	6702	2499
Population résidente	PR(TO)	72282	2243	1673	36348	2264	2152	1526	7101	9547	6791	2637
Personnes occupées à plein temps	PO	30284	355	315	15576	2606	1491	285	1642	4822	2298	894
Surface en km2	SU	86.45	6.43	5.61	9.32	3.45	3.98	5.32	7.68	5.47	30.82	8.37
Densité de la population	B	836.11	348.83	298.22	3900.00	656.23	540.70	286.84	924.61	1745.34	220.34	315.05
racine cubique		9.42	7.04	6.68	15.74	8.69	8.15	6.59	9.74	12.04	6.04	6.80
Indice y relatif	C		74.72	70.92	167.08	92.24	86.48	70.00	103.41	127.80	64.11	72.23
Taux d'activité	E	44.95	16.03	18.66	48.06	123.04	71.82	18.57	23.93	52.86	33.64	35.56
racine cubique		3.56	2.52	2.65	3.64	4.97	4.16	2.65	2.88	3.75	3.23	3.29
Indice y relatif	F		141.02	134.05	97.80	71.49	85.54	134.28	123.38	94.74	110.14	108.12
Taux de croissance population	H	2.59	0.14	3.05	2.79	11.95	4.80	0.79	1.89	1.84	1.92	0.60
Indice y relatif	J		101.23	99.77	99.90	95.32	98.90	100.90	100.35	100.38	100.33	101.00
Rendement impôt cantonal M3	RP+RM/hab		2'537	3'327	3'271	4'018	5'157	2'052	2'984	4'813	2'691	2'572
Rendement impôt @gglo.fr M3	RP+RM/hab M		3'397	3'397	3'397	3'397	3'397	3'397	3'397	3'397	3'397	3'397
Indice y relatif	N		74.68	97.95	96.29	118.30	151.83	60.42	87.85	141.69	79.23	75.73
indice des besoins(C+F+J)/3			105.66	101.58	121.59	86.35	90.30	101.73	109.05	107.64	91.53	93.78
Indice no 1 de capacité financière	O		85.01	99.16	104.73	107.65	131.32	74.19	94.92	130.34	83.33	81.74
Indice no 2 capacité financière 50% / 50%	P50		90.17	99.76	108.94	102.32	121.07	81.08	98.45	124.67	85.38	84.75

3. Analyse financière « Simulation no 1 »

Pour la première analyse, la CF vous propose un tableau de répartition des coûts pour les scénarios no 1 à 6 calculée pour une somme de référence unique de CHF 100'000.--. Elle indique la part relative de chaque commune pour chaque situation. Le scénario 6 représente une détermination du montant selon un coefficient ne tenant compte que du « critère des ressources fiscales » (impôt sur le revenu et fortune / impôt sur le bénéfice et capital) de chaque commune. Ce coefficient « ressources » est calculé de la manière suivante : (rendement moyen de l'impôt de la commune/rendement moyen de l'impôt de l'agglomération)* montant à répartir

Variante : sans impôt à la source

Montant							Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4	Scénario 5	Scénario 6
CHF 100'000.--			Popul.		Pop.	Population	selon la	50% pop.lég.	50% pop.lég.	100% selon	100% selon	coefficient
Communes	Pop.lég.	Indice no 1	Indic. No 1	Indice no 2	Indic. No 2	relative	pop.lég.	50% ind. no 1	50% ind. no 2	indice no 1	indice no 2	ressources
Belfaux **	2215	86.02	190'544	90.93	201'417	3.288%	3'288	3'009	3'062	2'730	2'837	2'505
Corminboeuf	1688	101.07	170'613	101.2	170'826	2.505%	2'505	2'475	2'456	2'444	2'406	2'526
Fribourg	32412	104.69	3'393'204	108.92	3'530'173	48.108%	48'108	48'362	48'912	48'616	49'715	46'298
Givisiez	2118	109.21	231'303	103.49	219'200	3.144%	3'144	3'229	3'115	3'314	3'087	3'792
Granges-Paccot	2076	110.57	229'549	105.51	219'030	3.081%	3'081	3'185	3'083	3'289	3'085	3'719
Grolley	1535	75.32	115'616	81.92	125'750	2.278%	2'278	1'967	2'025	1'656	1'771	1'415
Marly	6861	95.77	657'084	99.09	679'858	10.184%	10'184	9'799	9'879	9'414	9'574	9'077
Villars-sur-Glâne	9123	132.08	1'204'947	125.97	1'149'210	13.541%	13'541	15'402	14'863	17'264	16'184	19'539
Düdingen	6831	84.84	579'560	86.51	590'980	10.139%	10'139	9'221	9'231	8'304	8'323	8'263
Tafers	2514	82.42	207'209	85.26	214'349	3.731%	3'731	3'350	3'375	2'969	3'019	2'864
Total	67373		6'979'629		7'100'794	100.00%	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000

Ex. : commune de Belfaux

**Pour le scénario 1 : le calcul s'effectue par l'opération suivante (100000*2215/67373)

Pour le scénario 2 : le calcul s'effectue par l'opération suivante (50000*2215/67373)+(50000*190'544/6'979'629) :La population indiquée no 1 s'obtient en effectuant : 2215*indice financier no 1(86.02)

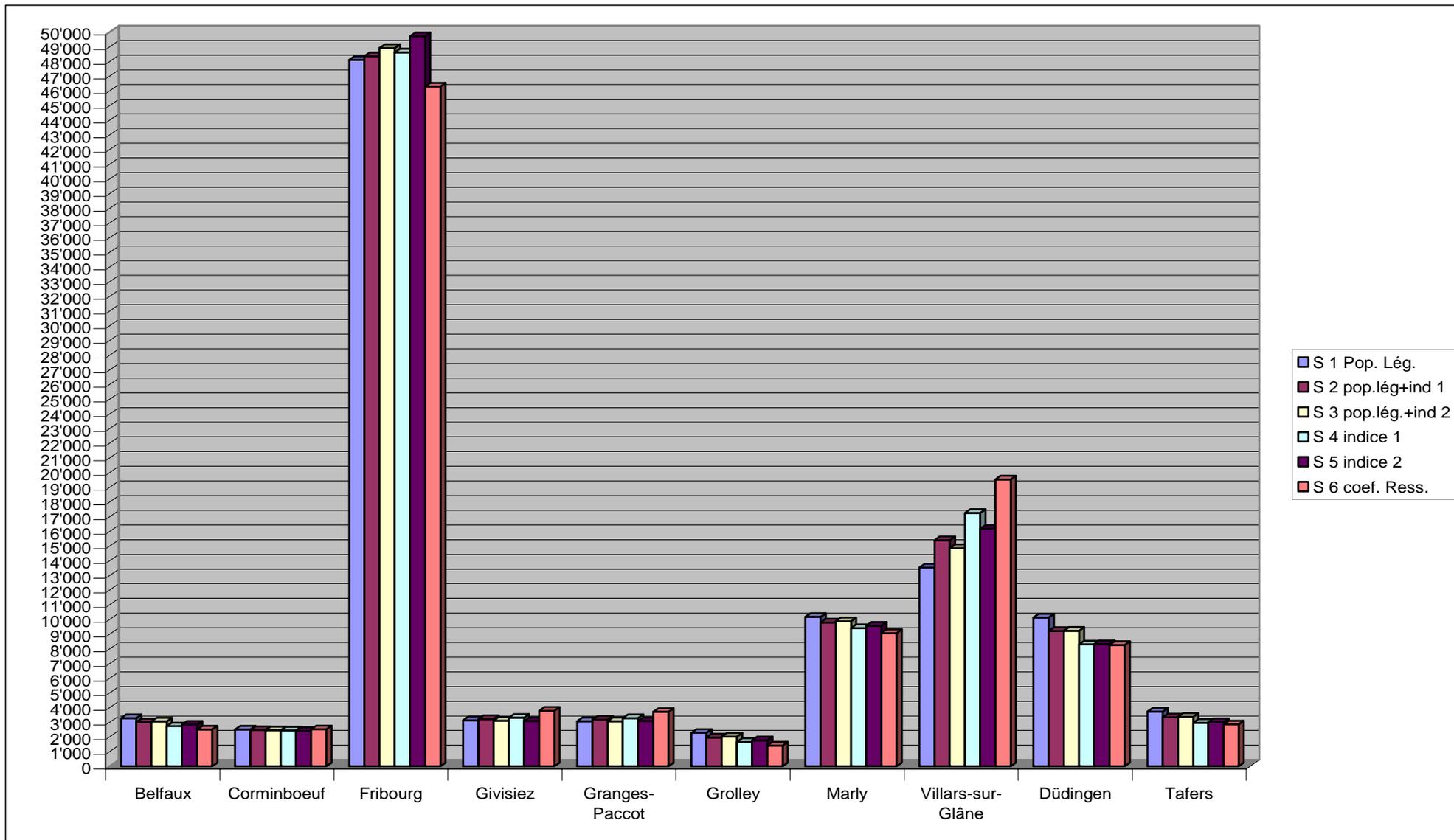
Pour le scénario 3 : le calcul s'effectue par l'opération suivante (50000*2215/67373)+(50000*201'417/7'100'794) :La population indiquée no 1 s'obtient en effectuant : 2215*indice financier no 2(90.93)

Pour le scénario 4 : le calcul s'effectue par l'opération suivante (100000*190'544/6'979'629)

Pour le scénario 5 : le calcul s'effectue par l'opération suivante (100000*201'417/7'100'794)

Pour le scénario 6 : le calcul s'effectue par l'opération suivante (100000*5'524'632)/(220'503'770) (chiffre repris du tableau no 1 pt 2.6 page 6)

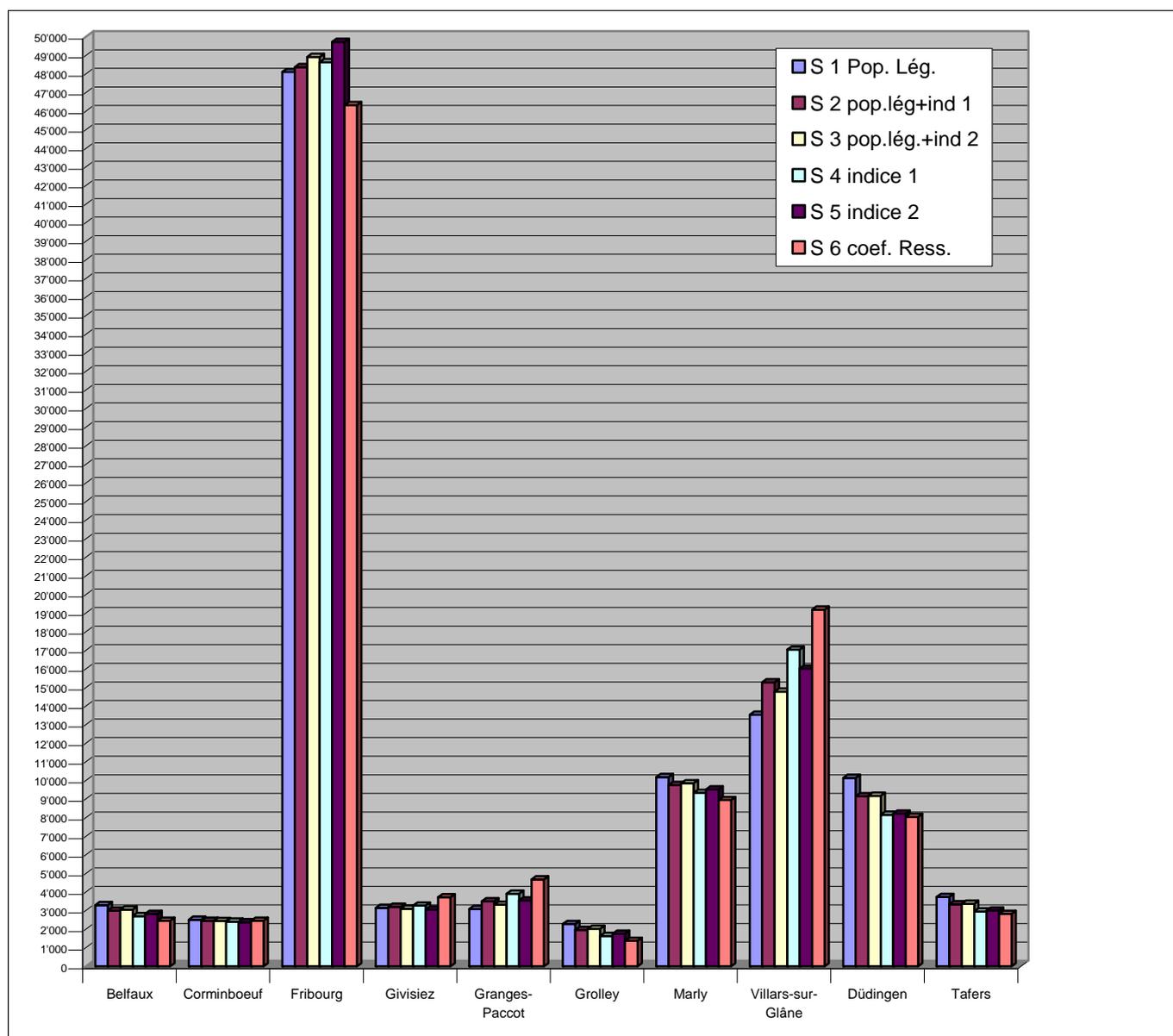
Représentation graphique



Analyse financière « Simulation no 1 » / avec l'impôt à la source

Sous ce point, nous vous présentons la même analyse que sous le chiffre 3, mais en tenant compte de l'indice de capacité financière calculé avec l'impôt à la source.

Simulation no 1	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4	Scénario 5	Scénario 6
Montant à répartir CHF 100'000	Population légale	50% pop.lég. 50 % indice no 1	50% pop.lég. 50 % indice no 2	100% selon indice no 1	100% selon indice no 2	Coefficient ressources
Belfaux	3'288	2'993	3'050	2'698	2'813	2'455
Corminboeuf	2'505	2'452	2'439	2'398	2'372	2'454
Fribourg	48'108	48'370	48'918	48'633	49'728	46'325
Givisiez	3'144	3'205	3'098	3'267	3'052	3'719
Granges-Paccot	3'081	3'494	3'310	3'906	3'540	4'678
Grolley	2'278	1'955	2'015	1'632	1'753	1'377
Marly	10'184	9'757	9'848	9'330	9'512	8'946
Villars-sur-Glâne	13'541	15'289	14'779	17'037	16'017	19'186
Düdingen	10'139	9'147	9'176	8'156	8'214	8'033
Tafers	3'731	3'338	3'366	2'944	3'001	2'826
TOTAL	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000



4. Analyse financière « 0. Administration »

Pour l'analyse de ce poste, la CF a retenu les charges financières suivantes :

Budgétisation	Charges	Produits
0. Administration	620'000	620'000
01. Législatif et exécutif	70'000	
02. Administration générale	550'000	
02.301 Rémunération du personnel administratif	300'000	
02.310 Frais généraux d'administration	250'000	
02.318 Transfert financier des communes		620'000

Comme dit précédemment, l'Assemblée constitutive devra se prononcer sur l'organisation et la structure de la future agglomération. Les chiffres proposés par la CF ne servent que d'indications à une prise de décision sur des modèles financiers. Ces données ne représentent en aucun cas les chiffres réels ou définitifs, mais nous devons les considérer comme instrument de travail et de décision.

Pour établir ce budget, la CF a adopté les principes suivants :

- Pour le législatif et l'exécutif, nous avons estimé le montant des honoraires et des jetons de présence à CHF 70'000.--. Les frais d'organisation des travaux du législatif sont compris dans le poste « FG d'administration »
- Pour le fonctionnement de l'administration générale, nous avons pris en considération l'équivalent de deux unités plein temps, dont un poste de « secrétariat général », y compris les charges sociales liées, pour un montant de CHF 300'000.--.
- Dans les frais généraux d'administration sont compris, entre autres, les primes d'assurances, le loyer des locaux administratifs, les frais de rédaction et de traduction.
- Pour la détermination des charges payées en 2003 par les communes, nous avons pris en compte ce que ces dernières ont versé à l'agglomération, soit CHF 1.50 / habitant.

Répartition des charges / Indice de capacité sans impôt à la source

0. Administration							
	Scénario 1 Population. Légale	Scénario 2 50% pop.lég. 50 % ind. no 1	Scénario 3 50% pop.lég. 50 % ind. no 2	Scénario 4 100% selon indice no 1	Scénario 5 100% selon indice no 2	Scénario 6 Coefficient ressources	Coût commune en 2003
Belfaux	20'384	18'655	18'985	16'926	17'587	15'534	3'323
Corminboeuf	15'534	15'345	15'225	15'156	14'916	15'661	2'532
Fribourg	298'271	299'845	303'253	301'418	308'234	287'050	48'618
Givisiez	19'491	20'019	19'315	20'547	19'139	23'513	3'177
Granges-Paccot	19'104	19'748	19'114	20'391	19'124	23'060	3'114
Grolley	14'126	12'198	12'553	10'270	10'980	8'774	2'303
Marly	63'138	60'754	61'250	58'369	59'361	56'277	10'292
Villars-sur-Glâne	83'954	95'495	92'148	107'035	100'342	121'143	13'685
Düdingen	62'862	57'172	57'232	51'482	51'601	51'232	10'247
Tafers	23'135	20'771	20'925	18'406	18'716	17'754	3'771
TOTAL	620'000	620'000	620'000	620'000	620'000	620'000	101'060

La dernière colonne « coût à la charge des communes en 2003 » représente le coût effectif que les collectivités ont enregistré lors de l'exercice 2003. Cette colonne devra permettre à chaque délégué de considérer la charge supplémentaire liée à la constitution de l'agglomération, et ceci pour les sept domaines d'activité retenus.

Répartition des charges / Indice de capacité avec impôt à la source

0. Administration	Scénario 1 Population. Légale	Scénario 2 50% pop.lég. 50 % ind. no 1	Scénario 3 50% pop.lég. 50 % ind. no 2	Scénario 4 100% selon indice no 1	Scénario 5 100% selon indice no 2	Scénario 6 Coefficient ressources	Coût commune en 2003
Belfaux	20'384	18'555	18'911	16'726	17'439	15'223	3323
Corminboeuf	15'534	15'201	15'119	14'869	14'704	15'216	2532
Fribourg	298'271	299'897	303'291	301'522	308'311	287'212	48618
Givisiez	19'491	19'872	19'207	20'253	18'923	23'057	3177
Granges-Paccot	19'104	21'661	20'525	24'217	21'945	29'006	3114
Grolley	14'126	12'121	12'496	10'116	10'866	8'535	2303
Marly	63'138	60'493	61'058	57'848	58'977	55'467	10292
Villars-sur-Glâne	83'954	94'791	91'630	105'628	99'305	118'956	13685
Düdingen	62'862	56'714	56'894	50'565	50'925	49'807	10247
Tafers	23'135	20'695	20'870	18'255	18'604	17'519	3771
TOTAL	620'000	620'000	620'000	620'000	620'000	620'000	101060

Proposition de la Commission financière

Dans le cadre des frais liés à l'administration, la Commission financière se prononce pour le scénario no 1. Elle estime que la population de chaque commune bénéficiera des mêmes prestations administratives, et qu'il n'y pas de raison objective à établir un système péréquatif pour ce domaine général.

5. Analyse financière « 3. Culture » :

En préambule, la Commission financière tient à fournir les renseignements suivants au sujet de l'analyse financière liée à la Culture :

- Elle n'a tenu compte que des charges liées à l'exploitation des infrastructures culturelles d'intérêt régional et du financement de la promotion culturelle régionale, sans les frais financiers liés au service de la dette.
- Elle vous proposera deux versions d'analyse des coûts liés aux infrastructures culturelles : la première en tenant compte des coûts d'exploitation des infrastructures existantes, soit l'espace Nuithonie à Villars-sur-Glâne et Podium à Guin. La seconde tiendra compte du projet de création de l'infrastructure culturelle de la ville de Fribourg.
- La Commission financière estime qu'il appartiendra aux autorités futures de l'agglomération constituée d'examiner les questions relatives aux investissements futurs et au service de la dette. Celles-ci devront également se prononcer sur la reprise des infrastructures existantes par l'agglomération et de l'éventuel financement de nouveaux espaces culturels.
- Bien qu'il ne lui appartienne pas de se prononcer sur la problématique de la reprise des infrastructures existantes et des investissements futurs, la Commission financière estime que la propriété de l'immeuble devrait rester à la commune siège. Une répartition de l'investissement et du service de la dette pourrait être établi comme le prévoit l'association de communes « Coriolis Finances ».
- La CF tient à soulever la problématique de la taxe sur les divertissements : elle estime que si un préciput sur l'investissement est maintenu à charge de la commune siège, alors cette dernière est en droit de conserver l'entier de ladite taxe. Par contre, en cas de suppression du préciput sur l'investissement, les communes sièges devront rétrocéder la part de cette taxe sur les divertissements liée uniquement à l'exploitation des espaces culturels cités plus haut.
- La Commission rend attentive l'Assemblée des délégués sur la gestion des ressources humaines, et s'interroge sur la nécessité de conserver le poste « Délégué à la culture », qui occupe à l'heure actuelle un équivalent emploi de 1.6 poste. A nouveau, une définition précise des attentes et besoins dans le cadre de la culture permettrait d'affiner les chiffres proposés.
- La CF est d'avis que tant la promotion culturelle régionale que la création d'infrastructures d'importance régionale voire interrégionale ne doivent pas être du ressort d'un groupement de communes, qu'il s'agisse des communes membres du périmètre provisoire de l'agglomération (10 communes) ou des communes ayant décidé de mettre à disposition de leur population de telles infrastructures (Fribourg, Corminboeuf, Granges-Paccot, Givisiez et Villars/Glâne avec Coriolis Finances et Coriolis Infrastructures et Düdingen avec Podium). En effet, il serait trop aisé pour les communes hors périmètre de jouer « au passager clandestin », c'est-à-dire que les citoyens de ces communes pourraient bénéficier des prestations offertes par l'agglomération alors que leurs communes respectives n'auraient pas eu « bourse à délier ». Cela signifie que des moyens de contrainte, directs ou indirects, doivent être envisagés dans le cadre de la constitution de l'agglomération. Si tel n'était pas le cas, la CF doute de l'opportunité d'intégrer cette tâche comme tâche exclusive de l'agglomération.
- La CF est d'avis que la construction des infrastructures d'importance régionale et/ou interrégionale doit également être abordée dans un cadre interrégional, voire cantonal.
- D'une façon générale la CF demande que la propriété des infrastructures soit précisée dans chaque cas de figure : qu'il s'agisse d'infrastructures déjà mises en place (qu'en est-il alors d'une éventuelle reprise des infrastructures en question par l'agglomération ?) ou qu'il s'agisse d'infrastructures encore à construire. Ces remarques de fond valent aussi bien pour les infrastructures culturelles que pour les infrastructures sportives.
- Pour déterminer le montant de la subvention attribuée à la promotion culturelle (Coriolis Promotion), nous avons pris comme référence un montant de CHF 25.-- / habitant de l'agglomération, soit $67373 \times 25 = \text{CHF}1'684'325.--$, indépendamment de la convention intercommunale du district de la Sarine. Nous n'avons pas intégré, également, les montants que pourraient verser les communes hors périmètre de l'agglomération. Ce montant de référence sert de base de calcul pour les différents scénarios.
- Pour déterminer le montant des frais liés à l'exploitation (sans le service de la dette) des infrastructures culturelles, existantes ou à créer, nous avons pris en compte les informations connues à ce jour et fournies par M. Baumer et par la Commune de Guin, pour son infrastructure Podium. Nous vous proposons un bref descriptif de la détermination de ces montants :

Frais d'exploitation des infrastructures culturelles

Infrastructures	Montant
Nuithonie	1'030'000
Podium	180'000
Total	1'210'000

Infrastructures	Montant
Nuithonie	1'030'000
Podium	180'000
Fribourg	820'000
Total	2'030'000

- Sur le montant des frais d'exploitation des infrastructures culturelles, nous avons retranché un montant de CHF 700'000.--, représentant la part de subvention versée par le Casino de Fribourg, comme le prévoit la convention liant les 5 communes partie prenante de « Coriolis Finances ».
- Nous vous présenterons un tableau incluant les charges liées au service de la dette, à titre informatif.

Le budget établi par la CF comprend deux versions, que nous vous présentons :

	Sans Fribourg		Avec Fribourg	
	Charges	Produits	Charges	Produits
30 Culture	3'185'325	3'185'325	4'005'325	4'005'325
30.300 Autorités et Commissions	10'000		10'000	
30.301 Charges du personnel administratif	216'000		216'000	
30.310 Frais d'administration	65'000		65'000	
30.352.0 Transfert financier des communes		291'000		291'000
30.314.0 Intérêts et amortissements / infrastructures	0		0	
30.314.1 Frais d'exploitation des infrastructures	1'210'000		2'030'000	
30.352.1 Transfert financier des communes		510'000		1'330'000
30.353.2 Transfert financier communes hors périmètre				
30.406 Taxe sur les divertissements				
30.469 Subventions diverses (Casino, Loro,..)		700'000		700'000
30.363.0 Promotion de la culture (organisations)	1'684'325		1'684'325	
30.406 Taxe sur les divertissements				
30.435 Ventes et prestations de services				
30.452 Transfert financier des communes		1'684'325		1'684'325
30.452.1 Transfert financier des communes hors périmètre				

Répartition des charges / Indice de capacité sans impôt à la source

3. Culture							
	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4	Scénario 5	Scénario 6	Coût
Sans Infrastructures.	Population.	50% pop.lég.	50% pop.lég.	100% selon	100% selon	Coefficient	commune
Fribourg	Légale	50 % ind. no 1	50 % ind. no 2	indice no 1	indice no 2	ressources	en 2003
Belfaux	104'723	95'841	97'538	86'960	90'353	79'807	22'000
Corminboeuf	79'807	78'835	78'219	77'864	76'631	80'463	32'000
Fribourg	1'532'405	1'540'489	1'557'998	1'548'572	1'583'590	1'474'755	800'000
Givisiez	100'137	102'849	99'234	105'561	98'330	120'802	47'000
Granges-Paccot	98'151	101'456	98'203	104'760	98'254	118'475	49'000
Grolley	72'573	62'669	64'491	52'764	56'410	45'079	0
Marly	324'381	312'129	314'678	299'877	304'976	289'128	80'000
Villars-sur-Glâne	431'326	490'616	473'423	549'907	515'521	622'389	221'000
Düdingen	322'963	293'729	294'034	264'496	265'106	263'211	220'000
Tafers	118'859	106'712	107'507	94'565	96'154	91'215	10'000
TOTAL	3'185'325	3'185'325	3'185'325	3'185'325	3'185'325	3'185'325	1'481'000

Répartition des charges / Indice de capacité avec impôt à la source

3. Culture							
	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4	Scénario 5	Scénario 6	Coût
Sans Infrastructures.	Population.	50% pop.lég.	50% pop.lég.	100% selon	100% selon	coefficient	commune
Fribourg	Légale	50 % ind. no 1	50 % ind. no 2	indice no 1	indice no 2	ressources	en 2003
Belfaux	104'723	95'328	97'160	85'933	89'596	78'212	22'000
Corminboeuf	79'807	78'098	77'675	76'389	75'544	78'171	32'000
Fribourg	1'532'405	1'540'757	1'558'196	1'549'108	1'583'986	1'475'588	800'000
Givisiez	100'137	102'095	98'678	104'053	97'219	118'460	47'000
Granges-Paccot	98'151	111'285	105'449	124'419	112'746	149'023	49'000
Grolley	72'573	62'273	64'200	51'974	55'827	43'851	0
Marly	324'381	310'791	313'692	297'201	303'003	284'970	80'000
Villars-sur-Glâne	431'326	487'001	470'758	542'675	510'190	611'151	221'000
Düdingen	322'963	291'374	292'298	259'785	261'633	255'890	220'000
Tafers	118'859	106'324	107'220	93'788	95'581	90'007	10'000
TOTAL	3'185'325	3'185'325	3'185'325	3'185'325	3'185'325	3'185'325	1'481'000

Répartition des charges / Indice de capacité sans impôt à la source

3. Culture							
	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4	Scénario 5	Scénario 6	Coût
Avec Infrastructures	population.	50% pop.lég.	50% pop.lég.	100% selon	100% selon	coefficient	commune
Fribourg	légale	50 % ind. no 1	50 % ind. no 2	indice no 1	indice no 2	ressources	en 2003
Belfaux	131'682	120'514	122'647	109'346	113'612	100'352	22'000
Corminboeuf	100'352	99'130	98'355	97'908	96'358	101'176	32'000
Fribourg	1'926'893	1'937'057	1'959'074	1'947'221	1'991'255	1'854'402	800'000
Givisiez	125'915	129'325	124'779	132'735	123'644	151'900	47'000
Granges-Paccot	123'418	127'574	123'483	131'729	123'548	148'974	49'000
Grolley	91'256	78'801	81'094	66'347	70'931	56'684	0
Marly	407'886	392'480	395'686	377'074	383'486	363'559	80'000
Villars-sur-Glâne	542'362	616'916	595'297	691'470	648'232	782'611	221'000
Düdingen	406'103	369'344	369'728	332'586	333'352	330'970	220'000
Tafers	149'457	134'183	135'182	118'909	120'907	114'697	10'000
TOTAL	4'005'325	4'005'325	4'005'325	4'005'325	4'005'325	4'005'325	1'481'000

Répartition des charges / Indice de capacité avec impôt à la source

3. Culture							
	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4	Scénario 5	Scénario 6	Coût
Avec Infrastructures	Population.	50% pop.lég.	50% pop.lég.	100% selon	100% selon	coefficient	commune
Fribourg	Légale	50 % ind. no 1	50 % ind. no 2	indice no 1	indice no 2	ressources	en 2003
Belfaux	131'682	119'868	122'171	108'055	112'661	98'346	22'000
Corminboeuf	100'352	98'203	97'671	96'054	94'991	98'295	32'000
Fribourg	1'926'893	1'937'394	1'959'323	1'947'895	1'991'752	1'855'450	800'000
Givisiez	125'915	128'378	124'081	130'840	122'246	148'955	47'000
Granges-Paccot	123'418	139'933	132'594	156'448	141'770	187'387	49'000
Grolley	91'256	78'305	80'727	65'353	70'199	55'140	0
Marly	407'886	390'798	394'446	373'709	381'005	358'330	80'000
Villars-sur-Glâne	542'362	612'369	591'945	682'376	641'528	768'481	221'000
Düdingen	406'103	366'382	367'544	326'662	328'985	321'764	220'000
Tafers	149'457	133'695	134'822	117'932	120'187	113'178	10'000
TOTAL	4'005'325	4'005'325	4'005'325	4'005'325	4'005'325	4'005'325	1'481'000

Proposition de la Commission financière

Dans le cadre des charges afférant à la tâche culturelle, la Commission financière se prononce pour le scénario no 2. Elle estime justifié d'intégrer dans ce domaine un effet péréquatif en tenant compte des critères « ressources et besoins » en calculant la moitié des coûts à l'aide de l'indice de capacité financière no 1.

Point 5 bis. Simulation financière « Intégration des charges liés au service de la dette »

Sous ce point, la CF vous propose, à titre informatif, une simulation comprenant le service de la dette, soit la part des intérêts et des amortissements liés aux investissements des infrastructures culturelles existantes ou à créer. Le but est de rendre attentifs les délégués au choix politique qu'ils devront effectuer en matière culturelle. Une seule version liée aux 6 scénarios vous sera présentée.

Base de calcul :

	Montant	Préciput siège	à répartir	Intérêts 4 %	Amortissement 3%	Montant total
Nuithonie	8'930'000	2'232'500	6'697'500	267'900	200'925	468'825
Podium	4'935'000	1'233'750	3'701'250	148'050	111'038	259'088
Fribourg	30'126'000	7'531'500	22'594'500	903'780	677'835	1'581'615
					<i>Total</i>	<i>2'309'528</i>

Budget « Culture », version « service de la dette »

	Charges	Produits
30 Culture	6'314'852.50	6'314'852.50
30.300 Autorités et Commissions	10'000.00	
30.301 Rémunération « délégué culturel » + charges sociales	216'000.00	
30.310 Frais d'administration	65'000.00	
30.352.0 Transfert financier des communes		291'000.00
30.314.0 Intérêts et amortissements / infrastructures (yc Fribourg)	2'309'527.50	
30.314.1 Frais d'exploitation des infrastructures (yc Fribourg)	2'030'000.00	
30.352.1 Transfert financier des communes		3'639'527.50
30.353.2 Transfert financier communes hors périmètre		
30.406 Taxe sur les divertissements		
30.469 Subventions diverses (Casino, Loro,...)		700'000.00
30.363.0 Promotion de la culture (organisations)	1'684'325.00	
30.452 Transfert financier des communes		1'684'325.00

Pour cette variante, nous pouvons estimer le coût/habitant à : $6'314'583/67373 = \text{CHF } 94.-/\text{hab}$. Les effets péréquatifs des autres scénarios atténuent l'effet pour certaines communes et l'augmente pour d'autres.

3. Culture	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4	Scénario 5	Scénario 6	Coût
	population. légale	50% pop.lég. 50 % ind. no 1	50% pop.lég. 50 % ind. no 2	100% selon indice no 1	100% selon indice no 2	coefficient ressources	commune en 2003
Belfaux	207'611	190'004	193'367	172'396	179'123	158'216	22'000
Corminboeuf	158'216	156'290	155'067	154'363	151'919	159'516	32'000
Fribourg	3'037'968	3'053'993	3'088'705	3'070'017	3'139'441	2'923'678	800'000
Givisiez	198'520	203'896	196'729	209'272	194'938	239'487	47'000
Granges-Paccot	194'583	201'134	194'685	207'686	194'787	234'875	49'000
Grolley	143'875	124'239	127'853	104'604	111'831	89'369	0
Marly	643'080	618'790	623'844	594'500	604'609	573'192	80'000
Villars-sur-Glâne	855'096	972'639	938'554	1'090'181	1'022'012	1'233'876	221'000
Düdingen	640'268	582'314	582'918	524'359	525'568	521'812	479'000*
Tafers	235'637	211'555	213'130	187'474	190'624	180'832	10'000
TOTAL	6'314'853	6'314'853	6'314'853	6'314'853	6'314'853	6'314'853	1'740'000

*prise en compte de Podium, seule infrastructure culturelle existante en 2003.

6. Analyse financière « 6. Transports »

Avant d'aborder l'aspect économique, la Commission financière vous soumet quelques éléments de réflexion relatifs à cette tâche :

- Si l'agglomération s'occupe de la production de cette tâche, la question des communes à la frange du périmètre de l'agglomération reste ouverte. S'il est possible d'établir le prix coûtant des prestations vendues à ces collectivités, il n'en demeure pas moins qu'elles n'auront qu'une faible liberté d'expression, respectivement aucune liberté de décision. Est-il vraiment concevable que ces communes ne joueront exclusivement qu'un rôle de « client-consommateur » ?
- La CF souligne que toutes les communes membres du périmètre de l'agglomération – dont la commune de Grolley – participeront financièrement à la tâche des transports et bénéficieront en retour des prestations offertes dans ce cadre.
- La politique des transports visée dans l'agglomération est celle définie par le plan régional des transports (PRT).
- A nouveau, les effets de nuisance possibles de la mise en place d'une politique régionale des transports doivent être traités dans le cadre de l'agglomération et non au niveau communal.

Proposition de la Commission financière

Pour cette tâche, la Commission financière vous propose de reprendre intégralement les conditions existantes dans le cadre de l'association de communes de la CUTAF. Il apparaît à la Commission que les tractations politiques et économiques lors de la constitution de cette association ont permis de déterminer des critères de répartition adéquats des coûts entre les communes-membres, et il lui semble inutile d'inventer de nouveaux paramètres de calcul.

Pour l'analyse financière, nous nous sommes reportés au budget 2004 de la CUTAF, avec intégration de la commune de Grolley, actuellement non membre de l'association. La modélisation et les critères de la CUTAF nous permettent également de calculer la part due par les communes hors périmètre. Nous tenons à signaler que si la CUTAF devait être totalement intégrée à l'agglomération, un problème de décision politique et de représentativité pour les communes hors périmètre pourrait apparaître.

En dernier lieu, nous vous indiquons les données liées au trafic d'agglomération. Les montants dus par chaque commune au pot commun du transport régional ne sont pas pris en compte.

	Charges	Produits
65. Trafic régional	19'000'670	19'000'670
65.301 Rémunération autorité et personnel administratif	223'970	
65.310 Frais de communication	27'000	
65.332 Amortissement	958'000	
65.318 Prestations de services (étude)	160'000	
65.39 Frais financiers	10'000	
65.351 Transports publics	16'930'000	
65.351.1 Communauté tarifaire	691'700	
65.452 Transfert financier des communes		8'279'200
65.452.1 Transfert financier communes hors pér.		220'900
65.460 Subventions fédérales		
65.461 Subventions cantonales/rbt tiers		10'500'570

Charges brutes

Charges nettes

Administration et Comité	223'970	1.18%	Administration et Comité	221'970
Etudes	160'000	0.84%	Etudes	105'000
Transports publics	16'930'000	89.10%	TC urbains	6'728'000
Communauté tarifaire	691'700	3.64%	CT Presto	441'700
Communication	27'000	0.14%	Communication	27'000
Frais financiers investissements	10'000	0.05%	Frais financiers / amortissement suppl. / excédent	976'330
Amortissements extraordinaires	958'000	5.04%	TOTAL	8'500'000
Total	19'000'670	100.00%		

Le principe de la répartition des charges du trafic d'agglomération repose sur deux éléments :

- La qualité de la desserte urbaine (Qd) qui est définie par la racine carrée de (nombre d'arrêts/aire de bâtiment et aire industrielle). La qualité de la desserte communale (Qd) correspond à la part de chaque commune de l'ensemble des (Cc x (habitants + 50% emplois))
- La génération de trafic(Gt) représente la part de trafic généré par la commune, calculée par (Gt = (part des habitants + part des emplois + part des voitures + part des aires de bâtiment et des aires industrielles)/4).

Coût par commune / yc Grolley

A charge des communes	Comptes 2002 (nouveaux statuts)	Budget / comptes2003	"Budget CUTAF 2004 avec Grolley"
Avry	79'400	96'600	93'700
Belfaux	53'200	54'000	51'500
Corminboeuf	85'200	86'000	86'800
Düdingen	175'900	178'900	169'400
Fribourg	5'885'900	5'907'200	5'835'800
Givisiez	189'200	213'400	214'200
Granges-Paccot	239'600	249'600	244'300
Grolley	0	0	37'500
Marly	405'200	466'900	452'600
Matran	67'700	77'800	75'200
St. Ursen	48'600	54'100	52'000
Tafers	68'200	69'400	65'800
Villars-sur-Glâne	1'139'500	1'146'200	1'121'300
TOTAL	8'437'600	8'600'100	8'500'100

La clé de répartition se calcule ainsi : $\text{taux} = 80\% \times \text{qualité de desserte} + 20\% \times \text{part de génération de trafic}$

Communes de la CUTAF	Socles									Clé de répartition CUTAF 2004 <i>taux = 80% x Qd + 20% x Gt</i>
	qualité de desserte urbaine (Qd)				génération de trafic (Gt)					
	Na nombre d'arrêts de bus urbain par an (avec plafond de 8 bus max par heure par station)	Cc coefficient de qualité de desserte	Cc * (hab.+0.5*emp)	Qd qualité desserte communale	nombre de voitures 30.09.02	Population dite légale au 31.12.02	Nombre d'emplois 1998	ABI aire de bâtiment et aire industrielle 1.1.2002 (unité : ha)	Gt part de la génération de trafic	
Avry	34360	27	52680	0.756%	917	1409	1037	46	2.486%	1.102%
Belfaux	0	0	0	0.000%	1258	2215	453	66	3.027%	0.605%
Corninbœuf	33450	23	42841	0.615%	1017	1688	401	65	2.646%	1.021%
Düdingen	0	0	0	0.000%	4019	6831	3125	181	9.962%	1.992%
Fribourg	4728677	118	5245851	75.324%	17552	32412	24271	341	41.986%	68.657%
Givisiez	84196	35	135027	1.939%	1605	2118	3382	67	4.847%	2.520%
Granges-Paccot	229953	64	188300	2.704%	1348	2076	1725	56	3.553%	2.874%
Grolley	0	0	0	0.000%	866	1535	374	50	2.206%	0.441%
Marly	212630	39	312065	4.481%	3765	6861	2407	142	8.697%	5.324%
Matran	25770	23	37550	0.539%	815	1311	686	50	2.269%	0.885%
St-Ursen	10040	14	18815	0.270%	631	1201	332	53	1.975%	0.611%
Tafers	0	0	0	0.000%	1476	2514	1214	76	3.873%	0.775%
Villars-sur-Glâne	965853	77	931227	13.371%	4979	9123	5800	161	12.472%	13.191%
<i>total CUTAF</i>	<i>6324929</i>	<i>420</i>	<i>6964355</i>	100.000%	<i>40248</i>	<i>71294</i>	<i>45207</i>	<i>1354</i>	100.000%	100.000%

7. Analyse financière « 7. Aménagement »

La CF estime qu'attribuer à l'agglomération la compétence d'élaborer et de coordonner un plan directeur régional soulève quelques questions :

- Si ce plan directeur régional est contraignant, il y a lieu de réfléchir aux partages des effets externes, tant positifs que négatifs, entre les communes comprises dans le périmètre. Nous pensons notamment à une répartition des recettes de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les bénéfices des personnes morales. D'autre part, le choix de l'affectation d'une zone sensible (ZI, par ex.) dans une commune entraînera inévitablement des nuisances. De quelle manière évaluer ces effets négatifs ? Seront-ils uniquement contrebalancés par les rentrées fiscales supplémentaires ? De quelle manière pourrait-on rétribuer une commune à vocation « zone verte ou agricole », puisque par définition ses recettes fiscales tendront à diminuer, alors que cette dernière représentera une sorte « de poumon » de l'agglomération ?
- En matière d'aménagement du territoire, les nouvelles limites territoriales du périmètre de l'agglomération ne correspondent pas du tout aux limites naturelles. Qu'en est-il des communes limitrophes du périmètre de l'agglomération ? Une vision dans un espace plus large nous semble donc nécessaire. Un premier pas en ce sens a été fait avec le projet d'agglomération fédéral, qui réunit pour l'étude précitée aux dix communes du périmètre provisoire de l'agglomération les communes d'Avry et de Matran.
- Les tâches confiées aux communes, qui concernent notamment l'exécution des mesures dans le domaine de la protection de l'environnement, ne nous semblent pas en adéquation avec la volonté de mettre en place un plan directeur régional. Nous estimons que les mesures concernant les effets de nuisance (bruit, émissions, etc..) doivent impérativement être du ressort de l'agglomération, car les choix définis dans le plan directeur régional auront des conséquences directes sur la production des nuisances.

Pour cette tâche de l'agglomération, la Commission propose un montant initial de CHF 100'000.-- de charges liées à la réalisation de cette activité. Pour se prononcer, la CF a encore besoin de compléments d'informations que le groupe technique « Aménagement-transport-environnement » devrait nous fournir. Le montant prévu par la CF représente principalement des frais en relation avec des mandats que l'agglomération donnerait à des tiers (urbaniste, ingénieurs, etc.) ou du travail d'outsourcing. La CF estime que le reste du travail induit par l'aménagement et l'environnement doit être exécuté dans le cadre de l'administration générale de l'agglomération. Nous vous proposons les tableaux de répartition suivants :

Répartition des charges / Indice de capacité sans impôt à la source

7. Aménagement	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4	Scénario 5	Scénario 6	Coût
	Population. Légale	50% pop.lég. 50 % ind. no 1	50% pop.lég. 50 % ind. no 2	100% selon indice no 1	100% selon indice no 2	coefficient ressources	commune en 2003
Belfaux	3'288	3'009	3'062	2'730	2'837	2'505	0
Corminboeuf	2'505	2'475	2'456	2'444	2'406	2'526	0
Fribourg	48'108	48'362	48'912	48'616	49'715	46'298	0
Givisiez	3'144	3'229	3'115	3'314	3'087	3'792	0
Granges-Paccot	3'081	3'185	3'083	3'289	3'085	3'719	0
Grolley	2'278	1'967	2'025	1'656	1'771	1'415	0
Marly	10'184	9'799	9'879	9'414	9'574	9'077	0
Villars-sur-Glâne	13'541	15'402	14'863	17'264	16'184	19'539	0
Düdingen	10'139	9'221	9'231	8'304	8'323	8'263	0
Tafers	3'731	3'350	3'375	2'969	3'019	2'864	0
TOTAL	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	

Répartition des charges / Indice de capacité avec impôt à la source

7. Aménagement	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4	Scénario 5	Scénario 6	Coût
	population.	50% pop.lég.	50% pop.lég.	100% selon	100% selon	coefficient	commune
	légale	50 % ind. no 1	50 % ind. no 2	indice no 1	indice no 2	ressources	en 2003
Belfaux	3'288	2'993	3'050	2'698	2'813	2'455	0
Corminboeuf	2'505	2'452	2'439	2'398	2'372	2'454	0
Fribourg	48'108	48'370	48'918	48'633	49'728	46'325	0
Givisiez	3'144	3'205	3'098	3'267	3'052	3'719	0
Granges-Paccot	3'081	3'494	3'310	3'906	3'540	4'678	0
Grolley	2'278	1'955	2'015	1'632	1'753	1'377	0
Marly	10'184	9'757	9'848	9'330	9'512	8'946	0
Villars-sur-Glâne	13'541	15'289	14'779	17'037	16'017	19'186	0
Düdingen	10'139	9'147	9'176	8'156	8'214	8'033	0
Tafers	3'731	3'338	3'366	2'944	3'001	2'826	0
TOTAL	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	

Proposition de la Commission financière

Pour cette activité, la Commission financière propose d'appliquer le scénario S2. Pour le futur, d'autres possibilités devront être étudiées, par exemple la création d'un fonds de compensation alimenté par des taxes « d'aménagement » ou par une rétrocession d'une partie de la fiscalité directe.

8. Analyse financière « 7. Protection de l'environnement »

A ce sujet, la Commission financière ne proposera pas de projection financière. En effet, de nombreuses données font défaut et sont dépendantes de la politique d'aménagement et des transports dont l'agglomération devra se doter.

Par contre, la CF formule la requête suivante : les statuts de l'agglomération devraient prévoir la constitution d'un fonds de compensation destiné à financer les mesures prises en matière de protection de l'air et des nuisances sonores. Ce fonds serait alimenté par une taxe de préférence, prélevée par chaque commune lors de la mise en zone de terrains à bâtir ou industrielle, et versée à ce fonds.

9. Analyse financière « 8. Promotion économique »

En préambule, la CF vous fait part de ses commentaires et réflexions :

- La CF estime la promotion économique et touristique doit être intégrée aux tâches de l'aménagement, des transports et de l'environnement. En effet, les incidences de l'élaboration d'un plan directeur régional ont une portée directe sur les zones d'activité économiques existantes ou à créer. Il ne nous semble pas judicieux de dissocier ces éléments, et de renoncer, par conséquent, à cette vision de restructuration globale dans le cadre provisoire mais défini de l'agglomération.
- Le sort des communes hors périmètre et celles de la Region Sense reste en suspens.
- De quelle manière pourront participer les communes de Guin et Tavel au domaine d'activités de la promotion économique de l'agglomération ? Est-ce que ces communes singinoises pourront envisager de participer à autre chose qu'une simple structure de coordination étant donné qu'elles sont engagées en matière d'investissement et de promotion économique dans la région singinoise.

Pour ce domaine, la CF a repris les chiffres existants dans le domaine de la promotion économique, y compris ceux de la Region Sense. Elle tient à signaler que l'agglomération doit tenir compte d'un partenariat avec l'association de communes Region Sense. Différentes méthodes participatives et organisationnelles peuvent être envisagées, par exemple, une organisation commune défendant les intérêts économiques et touristiques de l'ensemble des communes. La participation aux coûts devrait être calculée selon un montant par habitant pour les communes singinoises hors périmètre (le montant actuel de CHF 4.— peut servir de référence), alors que les communes de Guin et Tavel appliqueront le modèle de participation déterminé dans le cadre de l'agglomération. Une discussion de fonds doit être envisagée rapidement avec les communes de la Region Sense, afin d'inscrire dans les statuts les différentes modalités.

Répartition des charges / Indice de capacité sans impôt à la source

8. Promotion							
Economique	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4	Scénario 5	Scénario 6	Coût
	Population.	50% pop.lég.	50% pop.lég.	100% selon	100% selon	coefficient	commune
	Légale	50 % ind. no 1	50 % ind. no 2	indice no 1	indice no 2	ressources	en 2003
Belfaux	11'507	10'531	10'717	9'555	9'928	8'769	8400
Corminboeuf	8'769	8'662	8'595	8'556	8'420	8'841	5666
Fribourg	168'379	169'267	171'191	170'155	174'003	162'044	201000
Givisiez	11'003	11'301	10'904	11'599	10'804	13'274	11556
Granges-Paccot	10'785	11'148	10'790	11'511	10'796	13'018	8861
Grolley	7'974	6'886	7'086	5'798	6'198	4'953	6046
Marly	35'643	34'296	34'577	32'950	33'510	31'769	24844
Villars-sur-Glâne	47'394	53'908	52'019	60'423	56'645	68'387	36310
Düdingen	35'487	32'275	32'308	29'063	29'130	28'921	29868
Tafers	13'060	11'725	11'813	10'391	10'565	10'023	12323
TOTAL	350'000	350'000	350'000	350'000	350'000	350'000	344874

Répartition des charges / Indice de capacité avec impôt à la source

8.Promotion							
Economique	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4	Scénario 5	Scénario 6	Coût
	Population.	50% pop.lég.	50% pop.lég.	100% selon	100% selon	coefficient	commune
	Légale	50 % ind. no 1	50 % ind. no 2	indice no 1	indice no 2	ressources	en 2003
Belfaux	11'507	10'475	10'676	9'442	9'845	8'594	8400
Corminboeuf	8'769	8'581	8'535	8'394	8'301	8'589	5666
Fribourg	168'379	169'297	171'213	170'214	174'047	162'136	201000
Givisiez	11'003	11'218	10'843	11'433	10'682	13'016	11556
Granges-Paccot	10'785	12'228	11'587	13'671	12'388	16'375	8861
Grolley	7'974	6'843	7'054	5'711	6'134	4'818	6046
Marly	35'643	34'149	34'468	32'656	33'294	31'312	24844
Villars-sur-Glâne	47'394	53'511	51'726	59'629	56'059	67'153	36310
Düdingen	35'487	32'016	32'117	28'545	28'748	28'117	29868
Tafers	13'060	11'683	11'781	10'305	10'502	9'890	12323
TOTAL	350'000	350'000	350'000	350'000	350'000	350'000	344874

Proposition de la Commission financière

Dans le cadre des charges afférant à promotion économique, la Commission financière se prononce pour le scénario no 2. Elle estime justifié, pour le moment, d'intégrer dans ce domaine un effet péréquatif en tenant compte des critères « ressources et besoins » en calculant la moitié des coûts à l'aide de l'indice de capacité financière no 1. Pour le futur, d'autres critères pourraient être envisagés sur la base d'une réflexion englobant l'aménagement et l'environnement (création d'un fonds de compensation).

10. Analyse financière « 8. Promotion touristique »

Avant d'aborder la question financière, la CF vous soumet quelques interrogations :

- Cette tâche est liée à celle de la promotion économique, en particulier pour le tourisme d'affaires ou industriel (par ex. organisation de visite d'entreprises : Electro-Broc, Pringy,...)
- Le bassin touristique fait fi des frontières topographiques. La CF estime que l'élaboration de l'offre globale doit être réalisée au-delà du périmètre des communes de l'agglomération.
- Qu'en est-il de la reprise des investissements réalisés dans le cadre de la Region Sense pour le développement touristique du Lac-Noir. Doit-on envisager une simple collaboration ou une participation financière ?
- Qu'en est-il des autres régions touristiques menacées dont l'offre bénéficie également aux communes de l'agglomération (Charmey, Moléson). La CF souligne que certaines communes de l'agglomération participent déjà financièrement et de façon volontaire aux infrastructures de la Berra. Est-ce que l'agglomération de Fribourg doit être le mécène de tout le canton en matière touristique ?

Pour ce domaine, la CF a repris les chiffres existants dans le domaine de la promotion touristique, y compris ceux de la Region Sense.

Répartition des charges / Indice de capacité sans impôt à la source

8. Promotion							
touristique	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4	Scénario 5	Scénario 6	Coût
	population.	50% pop.lég.	50% pop.lég.	100% selon	100% selon	coefficient ressources	commune en 2003
	légale	50 % ind. no 1	50 % ind. no 2	indice no 1	indice no 2		
Belfaux	18'608	17'030	17'331	15'452	16'055	14'181	0
Corminboeuf	14'181	14'008	13'899	13'836	13'616	14'297	0
Fribourg	272'293	273'729	276'840	275'166	281'388	262'049	425000
Givisiez	17'793	18'275	17'633	18'757	17'472	21'465	10000
Granges-Paccot	17'440	18'028	17'450	18'615	17'459	21'052	11000
Grolley	12'896	11'136	11'459	9'376	10'023	8'010	2000
Marly	57'639	55'462	55'915	53'285	54'191	51'375	14000
Villars-sur-Glâne	76'642	87'178	84'123	97'713	91'603	110'592	48000
Düdingen	57'387	52'193	52'247	46'998	47'107	46'770	43000
Tafers	21'120	18'962	19'103	16'803	17'086	16'208	12500
TOTAL	566'000	566'000	566'000	566'000	566'000	566'000	565500

Répartition des charges / Indice de capacité avec impôt à la source

8.Promotion							
touristique	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4	Scénario 5	Scénario 6	Coût
	Population.	50% pop.lég.	50% pop.lég.	100% selon	100% selon	coefficient ressources	commune en 2003
	Légale	50 % ind. no 1	50 % ind. no 2	indice no 1	indice no 2		
Belfaux	18'608	16'939	17'264	15'269	15'920	13'897	0
Corminboeuf	14'181	13'877	13'802	13'574	13'423	13'890	0
Fribourg	272'293	273'777	276'876	275'261	281'458	262'197	425000
Givisiez	17'793	18'141	17'534	18'489	17'275	21'049	10000
Granges-Paccot	17'440	19'774	18'737	22'108	20'034	26'480	11000
Grolley	12'896	11'065	11'408	9'235	9'920	7'792	2000
Marly	57'639	55'224	55'740	52'810	53'841	50'636	14000
Villars-sur-Glâne	76'642	86'535	83'649	96'428	90'656	108'595	48000
Düdingen	57'387	51'774	51'938	46'161	46'490	45'469	43000
Tafers	21'120	18'893	19'052	16'665	16'984	15'993	12500
TOTAL	566'000	566'000	566'000	566'000	566'000	566'000	565500

Proposition de la Commission financière

Dans le cadre des charges afférant à promotion touristique, la Commission financière se prononce pour le scénario no 2. Elle estime justifié, pour le moment, d'intégrer dans ce domaine un effet péréquatif en tenant compte des critères « ressources et besoins » en calculant la moitié des coûts à l'aide de l'indice de capacité financière no 1. Pour le futur, d'autres critères pourraient être envisagés sur la base d'une réflexion englobant l'aménagement et l'environnement (création d'un fonds de compensation).

11. Analyse financière « 34. Sports »

La CF est d'avis que pour déterminer de manière plus précise les tâches qui peuvent incomber à l'agglomération dans le domaine du sport il est nécessaire de faire une étude de l'offre sportive sur le périmètre. Il s'agira ensuite de se déterminer sur une participation financière de l'agglomération aux infrastructures sportives construites ou à construire et d'une façon plus générale de poser la question de la propriété de ces infrastructures. L'étude devra également analyser la participation des communes aux frais d'exploitation de ces infrastructures sportives.

La CF est également d'avis que nonobstant cette étude, l'agglomération devra participer à la planification de l'offre pour le sport de loisirs sur son périmètre.

Pour ce qui est de l'impact financier de cette tâche, la Commission financière a décidé d'établir une base budgétaire correspondant à CHF 67'373.--, soit CHF 1.-- / habitant. Ce montant représente le travail administratif à réaliser dans un premier temps afin de répondre aux questions que nous avons soulevées. Ce poste administratif peut être intégré à l'administration générale, selon la structure et l'organisation que l'agglomération se dotera.

Pour ce poste, nous ne fournirons pas le comparatif chiffré « Coût par commune », l'évaluation des montants s'avérant difficile car les tâches communales actuelles ne correspondent pas forcément aux tâches dévolues à l'agglomération.

34. Sports	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4	Scénario 5	Scénario 6	Coût
	Population. Légale	50% pop.lég. 50 % ind. no 1	50% pop.lég. 50 % ind. no 2	100% selon indice no 1	100% selon indice no 2	coefficient ressources	commune en 2003
Belfaux	2'215	2'016	2'055	1'818	1'895	1'654	0
Corminboeuf	1'688	1'652	1'643	1'616	1'598	1'653	0
Fribourg	32'412	32'589	32'957	32'765	33'503	31'210	0
Givisiez	2'118	2'159	2'087	2'201	2'056	2'506	0
Granges-Paccot	2'076	2'354	2'230	2'632	2'385	3'152	0
Grolley	1'535	1'317	1'358	1'099	1'181	927	0
Marly	6'861	6'574	6'635	6'286	6'409	6'027	0
Villars-sur-Glâne	9'123	10'301	9'957	11'478	10'791	12'927	0
Düdingen	6'831	6'163	6'182	5'495	5'534	5'412	0
Tafers	2'514	2'249	2'268	1'984	2'022	1'904	0
TOTAL	67'373	67'373	67'373	67'373	67'373	67'373	

Proposition de la Commission financière

Pour ce domaine, la commission financière propose également d'adopter le scénario S2. Lorsque l'organisation et la production des tâches liées à cette activité seront déterminées, d'autres critères pourront être analysés pour répartir les coûts.

Tableau récapitulatif des coûts par commune

Pour cette récapitulation, nous prendrons en compte des indices de capacité financière intégrant l'impôt à la source.

Commune de Belfaux							
	Coût actuel	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4	Scénario 5	Scénario 6
0. Administration générale agglomération	3'323	20'384	18'555	18'911	16'726	17'439	15'223
3. Culture 1 (sans Fribourg)	22'000	104'723	95'328	97'160	85'933	89'596	78'212
3. Culture 2 (avec Fribourg)	22'000	131'682	119'868	122'171	108'055	112'661	98'346
3. Sports	0	2'215	2'016	2'055	1'818	1'895	1'654
6. Transports	54'000	51'500	51'500	51'500	51'500	51'500	51'500
7. Aménagement	0	3'288	2'993	3'050	2'698	2'813	2'455
7. Protection de l'environnement	0	0	0	0	0	0	0
8. Promotion économique	8'400	11'507	10'475	10'676	9'442	9'845	8'594
8. Promotion touristique	0	18'608	16'939	17'264	15'269	15'920	13'897
Total sans infrastruct. Fribourg	87'723	212'224	197'805	200'616	183'386	189'008	171'536
Total avec infrastruct. Fribourg	87'723	239'183	222'346	225'628	205'508	212'073	191'670
Total Com. Fin. / sans infrast. Fribourg	199'634						
Total Com. Fin. / avec infrast. Fribourg	224'174						

Commune de Corminboeuf							
	Coût actuel	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4	Scénario 5	Scénario 6
0. Administration générale agglomération	2'532	15'534	15'201	15'119	14'869	14'704	15'216
3. Culture 1 (sans Fribourg)	32'000	79'807	78'098	77'675	76'389	75'544	78'171
3. Culture 2 (avec Fribourg)	32'000	100'352	98'203	97'671	96'054	94'991	98'295
3. Sports	0	1'688	1'652	1'643	1'616	1'598	1'653
6. Transports	86'000	86'800	86'800	86'800	86'800	86'800	86'800
7. Aménagement	0	2'505	2'452	2'439	2'398	2'372	2'454
7. Protection de l'environnement	0	0	0	0	0	0	0
8. Promotion économique	5'666	8'769	8'581	8'535	8'394	8'301	8'589
8. Promotion touristique	0	14'181	13'877	13'802	13'574	13'423	13'890
Total sans infrastruct. Fribourg	126'198	209'284	206'661	206'013	204'039	202'741	206'774
Total avec infrastruct. Fribourg	126'198	229'829	226'766	226'008	223'704	222'188	226'898
Total Com. Fin. / sans infrast. Fribourg	206'994						
Total Com. Fin. / avec infrast. Fribourg	227'099						

Commune de Fribourg							
	Coût actuel	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4	Scénario 5	Scénario 6
0. Administration générale agglomération	48'618	298'271	299'897	303'291	301'522	308'311	287'212
3. Culture 1 (sans Fribourg)	800'000	1'532'405	1'540'757	1'558'196	1'549'108	1'583'986	1'475'588
3. Culture 2 (avec Fribourg)	800'000	1'926'893	1'937'394	1'959'323	1'947'895	1'991'752	1'855'450
3. Sports	0	32'412	32'589	32'957	32'765	33'503	31'210
6. Transports	5'907'200	5'835'800	5'835'800	5'835'800	5'835'800	5'835'800	5'835'800
7. Aménagement	0	48'108	48'370	48'918	48'633	49'728	46'325
7. Protection de l'environnement	0	0	0	0	0	0	0
8. Promotion économique	201'000	168'379	169'297	171'213	170'214	174'047	162'136
8. Promotion touristique	425'000	272'293	273'777	276'876	275'261	281'458	262'197
Total sans infrastruct. Fribourg	7'381'818	8'187'669	8'200'486	8'227'251	8'213'303	8'266'832	8'100'469
Total avec infrastruct. Fribourg	7'381'818	8'582'157	8'597'124	8'628'378	8'612'091	8'674'598	8'480'330
Total Com. Fin. / sans infrast. Fribourg	8'198'861						
Total Com. Fin. / avec infrast. Fribourg	8'595'498						

Commune de Givisiez

	Coût actuel	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4	Scénario 5	Scénario 6
0. Administration générale agglomération	3'177	19'491	19'872	19'207	20'253	18'923	23'057
3. Culture 1 (sans Fribourg)	47'000	100'137	102'095	98'678	104'053	97'219	118'460
3. Culture 2 (avec Fribourg)	47'000	125'915	128'378	124'081	130'840	122'246	148'955
3. Sports	0	2'118	2'159	2'087	2'201	2'056	2'506
6. Transports	213'400	214'200	214'200	214'200	214'200	214'200	214'200
7. Aménagement	0	3'144	3'205	3'098	3'267	3'052	3'719
7. Protection de l'environnement	0	0	0	0	0	0	0
8. Promotion économique	11'556	11'003	11'218	10'843	11'433	10'682	13'016
8. Promotion touristique	10'000	17'793	18'141	17'534	18'489	17'275	21'049
Total sans infrastruct. Fribourg	285'133	367'886	370'891	365'647	373'897	363'408	396'007
Total avec infrastruct. Fribourg	285'133	393'664	397'174	391'049	400'683	388'435	426'502
Total Com. Fin. / sans infrast. Fribourg	370'510						
Total Com. Fin. / avec infrast. Fribourg	396'792						

Commune de Granges-Paccot

	Coût actuel	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4	Scénario 5	Scénario 6
0. Administration générale agglomération	3'114	19'104	21'661	20'525	24'217	21'945	29'006
3. Culture 1 (sans Fribourg)	49'000	98'151	111'285	105'449	124'419	112'746	149'023
3. Culture 2 (avec Fribourg)	49'000	123'418	139'933	132'594	156'448	141'770	187'387
3. Sports	0	2'076	2'354	2'230	2'632	2'385	3'152
6. Transports	249'600	244'300	244'300	244'300	244'300	244'300	244'300
7. Aménagement	0	3'081	3'494	3'310	3'906	3'540	4'678
7. Protection de l'environnement	0	0	0	0	0	0	0
8. Promotion économique	8'861	10'785	12'228	11'587	13'671	12'388	16'375
8. Promotion touristique	11'000	17'440	19'774	18'737	22'108	20'034	26'480
Total sans infrastruct. Fribourg	321'575	394'938	415'095	406'138	435'252	417'338	473'015
Total avec infrastruct. Fribourg	321'575	420'205	443'743	433'284	467'282	446'362	511'378
Total Com. Fin. / sans infrast. Fribourg	412'539						
Total Com. Fin. / avec infrast. Fribourg	441'187						

Commune de Grolley

	Coût actuel	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4	Scénario 5	Scénario 6
0. Administration générale agglomération	2'303	14'126	12'121	12'496	10'116	10'866	8'535
3. Culture 1 (sans Fribourg)	0	72'573	62'273	64'200	51'974	55'827	43'851
3. Culture 2 (avec Fribourg)	0	91'256	78'305	80'727	65'353	70'199	55'140
3. Sports	0	1'535	1'317	1'358	1'099	1'181	927
6. Transports	0	37'500	37'500	37'500	37'500	37'500	37'500
7. Aménagement	0	2'278	1'955	2'015	1'632	1'753	1'377
7. Protection de l'environnement	0	0	0	0	0	0	0
8. Promotion économique	6'046	7'974	6'843	7'054	5'711	6'134	4'818
8. Promotion touristique	2'000	12'896	11'065	11'408	9'235	9'920	7'792
Total sans infrastruct. Fribourg	10'349	148'882	133'075	136'032	117'267	123'181	104'801
Total avec infrastruct. Fribourg	10'349	167'565	149'106	152'559	130'647	137'553	116'090
Total Com. Fin. / sans infrast. Fribourg	135'079						
Total Com. Fin. / avec infrast. Fribourg	151'110						

Commune de Marly

	Coût actuel	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4	Scénario 5	Scénario 6
0. Administration générale agglomération	10'292	63'138	60'493	61'058	57'848	58'977	55'467
3. Culture 1 (sans Fribourg)	80'000	324'381	310'791	313'692	297'201	303'003	284'970
3. Culture 2 (avec Fribourg)	80'000	407'886	390'798	394'446	373'709	381'005	358'330
3. Sports	0	6'861	6'574	6'635	6'286	6'409	6'027
6. Transports	466'900	452'600	452'600	452'600	452'600	452'600	452'600
7. Aménagement	0	10'184	9'757	9'848	9'330	9'512	8'946
7. Protection de l'environnement	0	0	0	0	0	0	0
8. Promotion économique	24'844	35'643	34'149	34'468	32'656	33'294	31'312
8. Promotion touristique	14'000	57'639	55'224	55'740	52'810	53'841	50'636
Total sans infrastruct. Fribourg	596'036	950'446	929'588	934'041	908'731	917'636	889'960
Total avec infrastruct. Fribourg	596'036	1'033'951	1'009'595	1'014'795	985'240	995'638	963'320
Total Com. Fin. / sans infrast. Fribourg	932'234						
Total Com. Fin. / avec infrast. Fribourg	1'012'241						

Commune de Villars-sur-Glâne

	Coût actuel	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4	Scénario 5	Scénario 6
0. Administration générale agglomération	13'685	83'954	94'791	91'630	105'628	99'305	118'956
3. Culture 1 (sans Fribourg)	221'000	431'326	487'001	470'758	542'675	510'190	611'151
3. Culture 2 (avec Fribourg)	221'000	542'362	612'369	591'945	682'376	641'528	768'481
3. Sports	0	9'123	10'301	9'957	11'478	10'791	12'927
6. Transports	1'146'200	1'121'300	1'121'300	1'121'300	1'121'300	1'121'300	1'121'300
7. Aménagement	0	13'541	15'289	14'779	17'037	16'017	19'186
7. Protection de l'environnement	0	0	0	0	0	0	0
8. Promotion économique	36'310	47'394	53'511	51'726	59'629	56'059	67'153
8. Promotion touristique	48'000	76'642	86'535	83'649	96'428	90'656	108'595
Total sans infrastruct. Fribourg	1'465'195	1'783'280	1'868'727	1'843'799	1'954'174	1'904'317	2'059'269
Total avec infrastruct. Fribourg	1'465'195	1'894'317	1'994'096	1'964'986	2'093'875	2'035'655	2'216'598
Total Com. Fin. / sans infrast. Fribourg	1'857'891						
Total Com. Fin. / avec infrast. Fribourg	1'983'259						

Commune de Guin

	Coût actuel	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4	Scénario 5	Scénario 6
0. Administration générale agglomération	10'247	62'862	56'714	56'894	50'565	50'925	49'807
3. Culture 1 (sans Fribourg)	220'000	322'963	291'374	292'298	259'785	261'633	255'890
3. Culture 2 (avec Fribourg)	220'000	406'103	366'382	367'544	326'662	328'985	321'764
3. Sports	0	6'831	6'163	6'182	5'495	5'534	5'412
6. Transports	178'900	169'400	169'400	169'400	169'400	169'400	169'400
7. Aménagement	0	10'139	9'147	9'176	8'156	8'214	8'033
7. Protection de l'environnement	0	0	0	0	0	0	0
8. Promotion économique	29'868	35'487	32'016	32'117	28'545	28'748	28'117
8. Promotion touristique	43'000	57'387	51'774	51'938	46'161	46'490	45'469
Total sans infrastruct. Fribourg	482'015	665'069	616'588	618'006	568'107	570'943	562'129
Total avec infrastruct. Fribourg	482'015	748'209	691'596	693'252	634'984	638'295	628'003
Total Com. Fin. / sans infrast. Fribourg	622'736						
Total Com. Fin. / avec infrast. Fribourg	697'745						

Commune de Tavel							
	Coût actuel	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4	Scénario 5	Scénario 6
0. Administration générale agglomération	3'771	23'135	20'695	20'870	18'255	18'604	17'519
3. Culture 1 (sans Fribourg)	10'000	118'859	106'324	107'220	93'788	95'581	90'007
3. Culture 2 (avec Fribourg)	10'000	149'457	133'695	134'822	117'932	120'187	113'178
3. Sports	0	2'514	2'249	2'268	1'984	2'022	1'904
6. Transports	69'400	65'800	65'800	65'800	65'800	65'800	65'800
7. Aménagement	0	3'731	3'338	3'366	2'944	3'001	2'826
7. Protection de l'environnement	0	0	0	0	0	0	0
8. Promotion économique	12'323	13'060	11'683	11'781	10'305	10'502	9'890
8. Promotion touristique	12'500	21'120	18'893	19'052	16'665	16'984	15'993
Total sans infrastruct. Fribourg	107'994	248'220	228'981	230'357	209'742	212'494	203'939
Total avec infrastruct. Fribourg	107'994	278'818	256'352	257'959	233'885	237'100	227'110
Total Com. Fin. / sans infrast. Fribourg	231'421						
Total Com. Fin. / avec infrast. Fribourg	258'792						

Fribourg, le 22 avril 2005

Le Président de la Commission financière :

Albert Lambelet

La Conseillère scientifique :

Corinne Margalhan-Ferrat